

FAMILLES RURALES CHARQUEMONT

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 1 BIS RUE CUVIER 25140 CHARQUEMONT

Exercice 2025

(01/01/2025 - 31/12/2025)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Établissement de Saône

2 rue de la Croix de Mission 25660 SAÔNE
03 81 25 56 37 - audit@agiliance.fr

Établissement de Vesoul

CS 90232 70004 VESOUL CEDEX
03 84 97 50 00 - audit@agiliance.fr

Établissement de Roche-lez-Beaupré

9 rue de Faltans 25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
03 81 60 52 72 - audit@agiliance.fr



FAMILLES RURALES CHARQUEMONT

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 1 BIS rue Cuvier 25410 CHARQUEMONT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS **CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Aux sociétaires,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES CHARQUEMONT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code du commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son activité. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Roche-Lez-Beaupré, le 13 mai 2026
Le Commissaire aux Comptes

SAS AGILIANCE AUDIT

Représentée par :

Alexine GOUX, Associée



AGILIANCE AUDIT
9 rue de Faltans
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
audit@agilience.fr
Siren 818 047 987
TVA FR 32 818 047 987

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025



AGILIANCE AUDIT
9 rue de Faltans
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
audit@agiliance.fr
Siren 818 047 987
TVA FR 32 818 047 987

ACTIF	BRUT	AMORT.	NET 25	NET 24	PASSIF	NET 25	NET 24
<u>IMMOBILISE</u>					<u>FONDS PROPRES</u>		
Immobilisations	43 616 €	40 090 €	3 526 €	4 997 €	Report à nouveau	125 671 €	123 638 €
Cautions	0 €		0 €	0 €	Report à nx ss contrôle Charquemont	39 331 €	40 245 €
Autres titres	0 €		0 €	0 €	Report à nx ss contrôle Cmne Fournet Blancheroche	5 060 €	7 441 €
					Réserves	0 €	0 €
					Résultat de l'exercice	-19 190 €	-1 262 €
					Subventions d'investissement	0 €	0 €
TOT. ACTIF IMMOBILISE	43 616 €	40 090 €	3 526 €	4 997 €	TOT. FONDS PROPRES	150 869 €	170 062 €
<u>CIRCULANT</u>					<u>PROVISIONS</u>		
Clients et comptes rattachés	35 729 €	14 €	35 715 €	23 789 €	Provisions pour risques et charges	2 311 €	1 461 €
Autres créances diverses	29 947 €		29 947 €	24 437 €	<u>DETTES</u>		
					Dettes fournisseurs	23 390 €	22 236 €
					Autres dettes diverses	10 267 €	1 907 €
					Dettes fiscales et sociales	32 720 €	23 761 €
					Dettes financières	0 €	0 €
Disponibilité	149 498 €		149 498 €	173 597 €	Pdt constatés d'avance	0 €	8 405 €
Charges constatées d'avance	873 €		873 €	1 013 €			
TOT. ACTIF CIRCULANT	216 046 €	14 €	216 032 €	222 836 €	TOTAL DES DETTES ET PROVISIONS	68 689 €	57 771 €
TOTAL DE L'ACTIF	259 662 €	40 104 €	219 558 €	227 833 €	TOTAL DU PASSIF	219 558 €	227 833 €

Familles Rurales Charquemont

COMPTE DE RESULTAT	Real. N	Real. N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	5 082,00 €	4 040,00 €
Cotisations différents échelons	5 082,00 €	4 040,00 €
Ventes de biens et de services	302 059,97 €	267 319,83 €
Participation des familles	289 878,77 €	262 387,56 €
Participations diverses	7 010,69 €	4 799,89 €
Part. associations MAD personnel	5 170,51 €	132,38 €
Vente de marchandises	0,00 €	0,00 €
CAF PSO/PSU	0,00 €	0,00 €
Remise accordée	0,00 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs Concours publics	80 071,75 €	74 551,90 €
Subvention CTG	25 367,53 €	18 304,44 €
Subvention PSO/PSU	51 804,22 €	50 761,46 €
CAF PSU	0,00 €	
Subvention MSA	0,00 €	
Subvention Conseil départemental	0,00 €	
Subvention Conseil régional	0,00 €	
Subventions autres	2 900,00 €	5 486,00 €
Produits de tiers financeurs Subventions d'exploitation	103 917,00 €	124 587,26 €
Subventions fonct. CAF	0,00 €	0,00 €
Subventions Etat	0,00 €	0,00 €
Subventions intercommunales	0,00 €	0,00 €
Subventions communales	103 917,00 €	122 587,26 €
Subventions Conseil départemental	0,00 €	0,00 €
Subventions Conseil régional	0,00 €	0,00 €
Subventions diverses	0,00 €	2 000,00 €
Produits de tiers financeurs Ressources liés à la générosité du public	0,00 €	0,00 €
Dons legs Mécénat	0,00 €	
Reprises sur amortissements, dépréciation, provisions et transfert de charges	308,78 €	245,39 €
Transferts de charges Chorum CPAM	0,00 €	0,00 €
Autres transferts de charges d'exploitation	0,00 €	0,00 €
Reprises sur provision	308,78 €	245,39 €
Utilisation des fonds dédiés	0,00 €	
Autres produits	7 140,84 €	22,36 €
Produits divers de gestion courante	6 813,56 €	7,79 €
UDAF Fds special	327,28 €	14,57 €
Total I	498 580,34 €	470 766,74 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Cotisations	4 767,80 €	3 817,80 €
Cotisations différents échelons.	4 767,80 €	3 817,80 €
Achats	30 993,01 €	31 377,08 €
Alimentation Boisson	11 777,24 €	8 734,80 €
Fournitures d'activités	2 830,08 €	5 594,72 €
Fournitures d'entretien	3 178,83 €	3 052,98 €
Eau Electricité	8 735,70 €	9 067,67 €
Combustibles et Carburants	582,66 €	731,37 €
Fournitures diverses	3 888,50 €	4 195,54 €
Achats de marchandises	0,00 €	
Remises accordées	0,00 €	
Autres achats et charges externes	182 231,84 €	171 788,37 €
Sous traitance repas	86 778,09 €	75 649,70 €
Loyers et charges locatives locaux	0,00 €	0,00 €
Locations	595,67 €	1 248,99 €
MAD locaux	24 865,00 €	24 865,00 €
Entretien et réparation	12 364,45 €	5 425,34 €
Prime d'assurance	1 558,26 €	0,00 €
Services extérieurs divers	59,90 €	1 102,17 €
MAD du personnel	20 434,46 €	22 268,78 €
Programme pédagogique	4 977,00 €	8 313,40 €
Honoraires	16 993,36 €	18 610,00 €
Transports	3 699,00 €	4 530,19 €

Hebergement	566,11 €	1 212,32 €
Reception restauration	2 018,80 €	2 392,30 €
Frais de deplacement	1 697,00 €	618,97 €
Frais de structure divers	5 624,74 €	5 551,21 €
Impôts, taxes et versements assimilés	1 140,46 €	866,12 €
Taxe sur salaire	0,00 €	0,00 €
Taxe transport	0,00 €	0,00 €
Taxes diverses	1 140,46 €	866,12 €
Salaires et traitements	296 704,34 €	262 949,43 €
Rémunération du personnel	293 424,41 €	271 171,05 €
Frais divers	0,00 €	-16 941,34 €
Medecine du travail	1 900,80 €	1 917,60 €
Formation du personnel	1 379,13 €	6 802,12 €
Dotations aux amortissements et provisions	2 905,70 €	2 925,50 €
Dotation aux amortissements	2 041,92 €	2 403,07 €
Provision charges et risques divers	13,80 €	106,83 €
Provisions depart en retraite	849,98 €	415,60 €
	0,00 €	
Autres charges	1 307,80 €	11,61 €
Charges diverses de gestion courantes	931,69 €	2,61 €
Subventions accordées	0,00 €	0,00 €
Pertes sur créances irrécouvrables	376,11 €	0,00 €
Cotisation UDAF	0,00 €	9
Total II	520 050,95 €	473 735,91 €
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-21 470,61 €	-2 969,17 €
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers divers	2 278,13 €	3 193,98 €
Total III	2 278,13 €	3 193,98 €
CHARGES FINANCIERES		
Interets des emprunts	0,00 €	0,00 €
Frais financiers divers	0,00 €	0,00 €
Total IV	0,00 €	0,00 €
2- RESULTAT FINANCIER (III-IV)	2 278,13 €	3 193,98 €
3- RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-19 192,48 €	224,81 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	0,00 €	24,29 €
Produits sur exercices antérieurs	0,00 €	2 488,01 €
Produits des cessions d'él. Actifs	0,00 €	0,00 €
Quote part de sub. équipement	0,00 €	0,00 €
Total V	0,00 €	2 512,30 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Autres charges exceptionnelles	0,00 €	117,00 €
Charges sur exercices antérieurs	0,00 €	3 881,90 €
VNC des éléments actifs cédés	0,00 €	0
Total VI	0,00 €	3 998,90 €
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0,00 €	-1 486,60 €
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0,00 €	0,00 €
Total des produits (I+III+V)	500 858,47 €	476 473,02 €
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	520 050,95 €	477 734,81 €
EXCEDENT OU DEFICIT (résultat net)	-19 192,48 €	-1 261,79 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total	0,00 €	0,00 €
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mise à disposition gratuite de locaux		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
Total	0,00 €	0,00 €

Je certifie sur l'honneur la sincérité des renseignements indiqués ci-dessus

Fait à Besançon

Le : 13/03/2026

Nom et Qualité du signataire :

Madame Purguy Martine



AGILIANCE
AUDIT

AGILIANCE AUDIT
9 rue de Faltans
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
audit@agiliance.fr
Siren 818 047 987
TVA FR 32 818 047 987

Familles Rurales Charquemont

ANNEXE 2025

Exercice clos le 31/12/2025
Durée : 12 mois

Résultat -19 192 €
Total du bilan 219 558 €

Les notes indiquées ci-après, font parties intégrantes des comptes annuels.

1 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Familles Rurales Charquemont est une association loi 1901 qui agit pour les familles afin de :

- Répondre à leurs besoins
- Les accompagner dans leurs missions d'éducation
- Défendre leurs intérêts

Les activités de l'association se structurent en trois parties :

- Des activités socio-culturelles et sportives
- Des services notamment l'accueil de la petite enfance, les accueils loisirs enfants.

Les moyens mis en œuvre :

- les activités de l'association sont financées en partie par les usagers pour les activités service pour l'Enfance Jeunesse, par les associations employeurs pour la partie formation et BAFA
- par la contribution des communes et la CAF pour les accueils de loisirs.
Les activités sont assurées par des salariés, des personnes mises à disposition ainsi que par des intervenants extérieurs.

2 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Modification du plan comptable général
Changement au niveau de la direction de l'association

Rappel sur l'affectation du résultat 2024 :

Le résultat dégagé à la clôture de l'année 2024 a été affecté conformément à la décision de l'Assemblée générale de la façon suivante :

- Report à nouveau association	2 033,10 €
- Report à nouveau Charquemont	913,95 €
- Report à nouveau Fournet Blancheroche	2 380,94 €
Total Résultat 2024	1 261,79 €

3 EVENEMENT POSTERIEUR DE L'EXERCICE

RAS

4 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

D'une manière générale, le matériel est amorti sur 3 ans, hormis le gros mobilier qui est amorti sur 5 ans et les véhicules sur 7 ans.

La méthode de provision de l'indemnité de départ en retraite a été modifiée afin de permettre un lissage de la provision sur les années restantes à travailler.

La provision est calculée pour les salariés susceptibles de partir en retraite dans 10 ans et est divisée en proportion égale entre les années restantes à travailler avant le départ à la retraite.

5 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF

Immobilisations Corporels et Incorporels				
Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Logiciels	- €	- €	- €	- €
Installations et agencements	9 611,82 €	- €	- €	9 611,82 €
Matériel de transport	24 227,76 €	- €	- €	24 227,76 €
Matériel de bureau et informatique	3 584,18 €	- €	- €	3 584,18 €
Mobilier	5 621,19 €	571,20 €	- €	6 192,39 €
Matériel	- €	- €	- €	- €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	43 044,95 €	571,20 €	- €	43 616,15 €

Amortissements des Immobilisations Corporels et Incorporels				
Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Logiciels	- €	- €	- €	- €
Installations et agencements	5 770,21 €	949,18 €	- €	6 719,39 €
Matériel de transport	24 227,76 €	- €	- €	24 227,76 €
Matériel de bureau et informatique	3 432,18 €	86,99 €	- €	3 519,17 €
Mobilier	4 018,26 €	1 005,75 €	- €	5 024,01 €
Matériel	- €	- €	- €	- €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	38 048,41 €	2 041,92 €	- €	40 090,33 €

Etat des Créances

CREANCES	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de cinq ans
Prêts	- €	- €	- €	- €
Cautions	- €	- €	- €	- €
Sous Total	- €	- €	- €	- €
Usagers	35 728,79 €	35 728,79 €	- €	- €
Etat et organismes publics	29 938,85 €	29 938,85 €	- €	- €
Collectivités locales	- €	- €	- €	- €
Autres créances	8,38 €	8,38 €	- €	- €
Sous Total	65 676,02 €	65 676,02 €	- €	- €
Charges constatées d'avance	872,57 €	872,57 €	- €	- €
Total créances	66 548,59 €	66 548,59 €	- €	- €

Charges Constatées d'Avance	872,57 €
CCA FD25 AGENDAS 2026	68,68 €
CCA DEF1 01/05/25-30/04/26	88,46 €
CCA CCLS 15/11/25-14/02/26	98,85 €
CCA DEF1 01/11/25-31/10/26 MAINTENANCE LOGICIELS	298,38 €
CCA DEF1 01/11/25-31/10/26 HEBERGEMENT SITE INTERNET	84,20 €
CCA FD25 LOCATION DELL 13/08/24-12/08/27	256,00 €

Provisions Dépréciations

Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Provision des comptes clients	308,78 €	- €	294,98 €	13,80 €
Provision des partenaires	- €	- €	- €	- €
Provision prêts et participation avec droit de reprise	- €	- €	- €	- €
	308,78 €	- €	294,98 €	13,80 €

6 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN PASSIF

Provisions pour Risques et Retraite

Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Provision risque (Avocat AL Oye et Paillet)	- €	- €	- €	- €
Provision retraite	1 461,49 €	849,98 €	- €	2 311,47 €
	1 461,49 €	849,98 €	- €	2 311,47 €

Etat des Dettes				
DETTES	Montant brut	A moins d'un an	Entre 2 et 5 ans	A plus de cinq ans
Dettes financières				
Etablissement de crédit	- €	- €	- €	- €
Sous total	- €	- €	- €	- €
Autres Dettes				
Fournisseurs divers	22 849,52 €	22 849,52 €	- €	- €
Fournisseurs communes	- €	- €	- €	- €
Fournisseurs Associations et fédérations	540,00 €	540,00 €	- €	- €
Autres dettes diverses	281,26 €	281,26 €	- €	- €
Dettes Usagers	9 985,58 €	9 985,58 €	- €	- €
Dettes Personnel	9 080,93 €	9 080,93 €	- €	- €
Dettes Associations et fédérations	- €	- €	- €	- €
Sécurité sociale et aut.org. sociaux	23 494,34 €	23 494,34 €	- €	- €
Etat et autres collectivités publiques	146,00 €	146,00 €	- €	- €
Sous total	66 377,63 €	66 377,63 €	- €	- €
TOTAL	66 377,63 €	66 377,63 €	- €	- €
Produits constatés d'avance	- €	- €	- €	- €
TOTAL GENERAL	66 377,63 €	66 377,63 €	- €	- €

Factures Non Parvenues	5 443,91 €
FNP CCPM TEOM 12/2025	57,75 €
FNP KOESIO COPIES 20/12-31/12/2025	31,79 €
FNP AGILIANCE AUDIT 2025	3 720,00 €
FNP WEICH MORENO INTERVENANTE ASC 12/2025	633,00 €
FNP FD25 OPTION SYNERGIE POINTAGE	76,37 €
FNP FD25 SOLDE MAD POLYVALENTS 2025	95,00 €
FNP CMNE CHARQUEMONT ELECTRICITE CHAUFFAGE LOCAUX SUPP 25	800,00 €
FNP BFC DEMAT SOLDE 2025	30,00 €

Répartition des produits liés à l'adhésion Familles Rurales

	Nb adh	Tarif Unit	Montant
Cotisations FD 25	242	18,90 €	4 573,80 €
Cotisation association locale	242	2,10 €	508,20 €
		21,00 €	5 082,00 €

Quote part subvention investissement viré au résultat	0 €
---	-----

Fonds Propres				
Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Reserves facultatives	- €	+ €	- €	- €
Report à nouveaux	123 637,66 €	2 033,10 €	- €	125 670,76 €
Subvention d'investissement	- €	+ €	- €	- €
Amortissement subvention équipement	- €	+ €	- €	- €
Résultat de l'exercice	47 685,74 €	- €	3 294,89 €	44 390,85 €
	171 323,40 €	2 033,10 €	3 294,89 €	170 061,61 €

CHARGES EXCEPTIONNELLES

non concerné sur l'exercice

PRODUITS EXCEPTIONNELS

non concerné sur l'exercice

7 EFFECTIF

Effectif Moyen (en équivalent temps plein)	Personnel salarié	Personnel mis à disposition GEFC
Employés et cadres confondus	8,68	0,23
TOTAL	8,68	0,23

8 EMPRUNTS EN COURS

Pas d'emprunt en cours

9 ENGAGEMENTS EN MATIERE DE DEPART EN RETRAITE

Une provision pour départ en retraite est constituée au titre des salariés susceptibles de partir au cours des dix prochaines années.

10 PROJECTIONS 2026

Démission de la présidente
Déménagements prévus de certaines activités pour cause de travaux dans Charquemont

11 DETAIL DES SUBVENTIONS

Familles	289 878,77 €
CAF et MSA	80 071,75 €
Communes	103 917,00 €
Syndicats intercommunaux	- €
Subventions diverses	- €
	473 867,52 €

12 LE BENEVOLAT ET LE SOUTIEN DES FINANCEURS AVEC MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MATERIEL ET PERSONNEL

Les bénévoles peuvent être amenés à participer aux conseils d'administration ou aux assemblées générales des associations locales.